

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1496

Rubrik: Humeur

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La géographie élastique du Conseil fédéral

Pierre Dubois est président de la Romande des Jeux. Ancien conseiller d'Etat socialiste du canton de Neuchâtel, de 1980 à 1987, l'homme se départit rarement de son calme et de sa sérénité. Mais la décision du Conseil fédéral d'écarter tous les projets de la Romande des Jeux de la nouvelle carte des casinos en Suisse romande l'a fait réagir. Entretien *gs*.

DP: La Romande des Jeux critique le manque d'impartialité du Conseil fédéral concernant l'attribution des autorisations de casinos A et B. Pourquoi?

Pierre Dubois: Au niveau de l'analyse politique, je considère que la ligne de conduite adoptée par le Conseil fédéral est inadmissible. On a écarté ce qui était public; non seulement tous les projets de la Romande des Jeux, mais aussi les casinos de Genève, de Bienne, de Thoun et de Locarno qui étaient des projets d'utilité publique. Sur

les vingt-deux projets publics seul Lugano (qui est à 60% aux mains de la ville) a été choisi. Le Conseil fédéral a le droit de favoriser les intérêts privés des casinotiers. Mais s'il le fait, il doit alors respecter les règles du jeu qu'il a lui-même fixées.

Qu'est-ce qui n'a pas été respecté?

Le Conseil fédéral a publié des directives précises concernant l'attribution des casinos. Un certain nombre d'entre elles n'ont pas été respectées dans les projets retenus.

La Suisse romande a été délimitée en un territoire divisé en deux parties: d'un côté Genève, Vaud-ouest, Neuchâtel, Fribourg et Jura et de l'autre Vaud-Est et Valais. Le premier secteur avait droit à un casino A et à trois ou quatre casinos B. Le second, en revanche, n'avait pas droit à un casino A, mais seulement à deux casinos B. Or, sans vouloir faire de la polémique, Montreux qui, je crois,

est considéré par tout le monde comme à l'est du canton de Vaud, a reçu l'autorisation d'ouvrir un casino A; ce qui contredit la directive. Cette décision nous a pour le moins étonnés. On s'est alors adressé à la commission qui nous a répondu que l'interprétation du Conseil fédéral situait Montreux à l'ouest du canton. Drôle de notion de géographie!

Deuxième critère, il était demandé de proposer des projets situés dans des lieux touristiques. La Romande des Jeux a scrupuleusement suivi les directives et déposé des demandes d'autorisation pour des casinos situés dans des lieux touristiques. Résultat final, le Conseil fédéral choisit Granges-Paccot, Courrendlin et Meyrin qui sont tout sauf des endroits attractifs de ce point de vue là.

Enfin, troisième critère, l'ordonnance du Conseil fédéral exigeait que les casinos assurent 25 millions de revenu brut par année. Mais les projets retenus

comme Zermatt, Crans-Montana ou Courrendlin prévoient d'arriver à 8 millions. Quant à Montreux, il annonçait au départ un revenu de trente millions par année. Et au moment où le groupe français Barrière entre dans l'affaire, le revenu passe à 90 millions, ce qui ferait de Montreux un des casinos les plus fréquentés d'Europe. Il faut en effet accueillir 3500 visiteurs par jour pour arriver au résultat escompté.

Que pouvez-vous faire aujourd'hui?

Nous avons demandé une explication au Conseil fédéral fin octobre. Nous n'avons pas encore reçu de réponse. Nous avons aussi saisi la commission de gestion du Conseil national et du Conseil des Etats qui va se pencher sur le problème.

Vous savez, je fais de la politique depuis cinquante ans et j'ai l'habitude de perdre, ce n'est pas le problème. Mais là, rien n'est clair. ■

Humeur

Deux poids, deux mesures

Le Conseil fédéral a pris quinze minutes pour avaliser, telles quelles, les décisions de la commission chargée d'octroyer les autorisations de casinos. Quinze minutes pour décider de l'avenir des casinos de Suisse romande et pour attribuer les 600 millions de revenu annuel qui proviendraient des jeux de hasard. Un temps qui paraît largement insuffisant pour faire une évaluation politique du problème. Et plus insuffisant encore pour vérifier si les ordonnances de la loi sur les casinos ont été respectées. Ruth Metzler, conseillère fédérale PDC, a délégué en toute confiance la responsabilité du dossier aux membres de la commission et à son administration dont on connaît, dans ce domaine, les partis pris et les sympathies.

Face aux critiques, elle se contente de hausser les épaules et ferme la discussion quand on met en évidence le non-respect

des directives qu'elle a elle-même contribué à fixer. Le choix de la commission puis du Conseil fédéral ne correspond pas aux critères géographiques, financiers, économiques pourtant contraignants? Ce n'est pas grave, la décision est prise et les recours sont impossibles. Dans d'autres domaines, pourtant, Ruth Metzler a su défendre le strict respect des lois contre des décisions à prendre au cas par cas. Doit-on considérer aujourd'hui que les directives émanant du Département de justice et police peuvent être interprétées avec plus de souplesse?

Ruth Metzler nous invite-t-elle à pratiquer le même déni des lois avec les étrangers à qui l'on refuse l'admission en Suisse faute de compétences professionnelles suffisantes, avec les sans-papiers que l'on renvoie sans reconsidérer leur dossier, ou avec les demandeurs d'asile que l'on refoule à la frontière? *gs*